

Meubles Léon Limitée publie ses résultats financiers du deuxième trimestre clos le 30 juin 2020

TORONTO, le 20 août 2020 /CNW/ - Meubles Léon Limitée (« **LFL** » ou la « **Société** ») (TSX : LNF) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du deuxième trimestre de 2020.

Faits saillants - Deuxième trimestre 2020

- Notre rendement financier pour le deuxième trimestre a été solide malgré l'incidence de la pandémie de COVID 19 sur l'économie. Nous avons harmonisé de façon proactive notre structure de coûts avec la baisse de la demande en magasin tout en élargissant nos solutions de commerce électronique pour mieux servir les intérêts de nos clients.
- Les produits du trimestre ont atteint 416,7 millions de dollars, comparativement à 560,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Cette réduction des produits est principalement attribuable aux fermetures temporaires de magasins partout au pays en raison de la pandémie de COVID-19. Les ventes attribuables au commerce électronique au cours du trimestre ont augmenté de plus de 500 % par rapport au deuxième trimestre de 2019. Ces ventes ont permis d'atténuer considérablement la diminution des produits et d'améliorer les marges brutes et le levier d'exploitation au cours du trimestre.
- Comme tous les magasins de vente au détail de l'entreprise ont rouvert leurs portes au Canada au début de juin 2020, les ventes totales de marchandises ont augmenté de 1,2 % au cours du mois de juin 2020 par rapport à l'exercice précédent, les ventes de meubles et d'appareils électroménagers ayant connu la plus forte hausse en dollars.
- Les résultats pour le mois de juin 2020 se comparent favorablement à ceux des deux mois précédents, soit avril et mai 2020. L'importante chute des ventes, qui a commencé à la fin de mars 2020, s'est poursuivie jusqu'au trimestre à l'étude, les produits d'avril et de mai 2020 ayant diminué de 46 % et 38 % respectivement par rapport à l'exercice précédent.
- En raison de la COVID-19 et de la chute rapide de la demande amorcée à la fin du trimestre précédent, et afin de modifier sa structure de coûts et son levier d'exploitation, l'entreprise a annoncé à la fin de mars 2020 des fermetures importantes, mais temporaires de magasins et la mise à pied d'un grand nombre de ses précieux associés partout au pays.
- En avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé l'instauration de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») destiné à aider les employeurs à réintégrer leurs employés et à les garder sur leur liste de paye. Grâce à cette démonstration de leadership en cette période sans précédent, le programme du gouvernement du Canada a permis à l'entreprise de réaffecter la majorité de ses précieux associés à leurs postes antérieurs au cours du mois de juin 2020.
- Sans le sacrifice consenti par nos associés partout au pays, ainsi que leur dévouement et leur collaboration sans faille, les résultats de l'entreprise au cours du deuxième trimestre n'auraient jamais pu être ce qu'ils ont été. Grâce aux mesures prises tout au long du trimestre pour protéger la viabilité de la Société et préserver sa liquidité en ces temps très incertains, l'entreprise a pu atteindre les bons résultats d'exploitation suivants :
 - Le bénéfice net a augmenté de 88,8 % au deuxième trimestre 2020, passant de

25,0 millions de dollars au deuxième trimestre 2019 à 47,2 millions de dollars.

- Le BPA dilué a connu une hausse de 93,3 %, passant de 0,30 \$ au deuxième trimestre 2019 à 0,58 \$ au deuxième trimestre 2020.
- Au 30 juin 2020, la situation de trésorerie nette de la Société, à l'exclusion des obligations locatives, s'élevait à 221 millions de dollars, après avoir généré plus de 200 millions de dollars en flux de trésorerie disponibles au cours du trimestre à l'étude.
- Les charges financières nettes ont diminué de 28,4 % au deuxième trimestre 2020, passant de 6,7 millions de dollars au deuxième trimestre 2019 à 4,8 millions de dollars.
- Les administrateurs ont décidé de demander la prolongation, pour une autre année, de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'entreprise.
- Ils ont par ailleurs approuvé la hausse du dividende de la Société, qui est passé de 0,12 \$ à 0,14 \$ par action ordinaire.
- Au cours du trimestre, la Société a augmenté sa facilité de crédit renouvelable à 175 millions de dollars, ce qui a porté sa liquidité disponible et non affectée à environ 490 millions de dollars, y compris les 315 millions de dollars de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements détenus par la Société au 30 juin 2020.
- Aucun montant n'a été prélevé de la facilité de crédit renouvelable augmentée au cours du trimestre, et tout montant emprunté en vertu de cette facilité serait exigible en mai 2024. Par ailleurs, la Société possède un portefeuille de biens immobiliers qui consiste en 4 200 000 pieds carrés de locaux de vente au détail, de locaux d'entreposage industriels et de terrains à développer exempts de contrainte.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la maladie à coronavirus (« COVID-19 ») était une pandémie mondiale, à l'origine de graves affections respiratoires pouvant entraîner la mort. La pandémie de COVID-19 constitue un risque émergent dont nous ne connaissons pas pour l'instant la durée ni l'incidence financière globale; il est également impossible de prédire l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales. L'incidence financière de la pandémie de COVID-19 a commencé à se faire sentir au début de mars 2020 sur le plan de l'achalandage en magasin et du chiffre d'affaires de la Société. La Société ne peut pas prédire le moment où les conditions économiques s'amélioreront. La Société continue toutefois de surveiller activement l'évolution de la situation et de s'adapter aux effets de la pandémie de COVID-19 à mesure qu'ils surviennent; ces effets sont liés à un certain nombre de facteurs, notamment l'évolution du virus, les réactions de nos clients et de nos employés et les nouvelles mesures gouvernementales, dont aucun ne peut être prédit avec certitude.

En réponse à la pandémie de COVID-19, la Société a pris les mesures suivantes pour soutenir son contexte opérationnel actuel et sa situation de trésorerie :

- Afin de protéger la santé et la sécurité de ses clients et associés, la Société a mis en place plusieurs mesures de soutien au cours du trimestre. Ces mesures comprenaient la réduction des heures d'ouverture des magasins, la livraison à domicile sans contact et les protocoles de ramassage en magasin, des protocoles de nettoyage améliorés et des mesures pour soutenir l'éloignement physique, y compris l'établissement d'une limite du nombre de clients qui peuvent être en magasin en même temps. La Société a continué d'exploiter ses centres de distribution et ses entrepôts partout au pays en appliquant des protocoles de sécurité améliorés.
- En raison des restrictions imposées par le gouvernement au cours du mois d'avril 2020, toutes les salles d'exposition des magasins de l'Ontario, et de certaines autres provinces, ont été

fermées au public. La Société a toutefois continué d'exploiter des salles d'exposition dans certaines provinces avec un effectif considérablement réduit et elle continue d'offrir à ses clients la possibilité de faire des transactions sur ses sites Web de vente par commerce électronique dans ses diverses bannières.

- La Société a demandé la Subvention salariale d'urgence du Canada, qui a considérablement contribué à ses initiatives de réduction des coûts et permis à la plupart de ses associés mis à pied temporairement de revenir au travail au deuxième trimestre de 2020.

Edward Leon, président et chef de la direction de LFL Group, a déclaré : « Malgré l'incidence considérable de la COVID-19 sur notre chiffre d'affaires au cours du deuxième trimestre, notre équipe a produit un BPA ajusté dilué de 0,58 \$ - une hausse considérable par rapport au même trimestre l'an dernier. Ces résultats mettent en évidence la résilience de notre modèle d'affaires, ainsi que la détermination de nos associés d'un océan à l'autre. Je tiens à remercier tous nos précieux associés pour les sacrifices qu'ils ont consentis cette année. Par suite de la très difficile décision de mettre temporairement à pied près de 70 % de notre effectif national, je suis fier de rappeler que tous nos magasins ont pu rouvrir leurs portes en juin et que nous avons réussi à réintégrer la majorité de nos associés. Je tiens également à remercier le gouvernement du Canada d'avoir agi rapidement pour soutenir l'économie et les détaillants en cette période difficile grâce à la SSUC ».

M. Leon a poursuivi : « Même si le contexte opérationnel demeure difficile pour tous les détaillants, LFL est particulièrement bien placée pour affronter les turbulences actuelles et continuer à croître malgré tout. Notre division du commerce électronique a continué à croître fortement au cours du trimestre, alors que les Canadiens privilégiaient les achats destinés à rendre leur maison plus confortable et propice à la vie, au travail et à l'apprentissage. L'important investissement stratégique que nous avons annoncé à la fin de 2018 pour renforcer nos activités de commerce électronique et améliorer l'expérience de magasinage en ligne des clients nous a permis de prendre une expansion presque infinie en ligne. Et avec nos équipes de livraison du dernier kilomètre, qui sont principalement à l'interne, LFL est sans doute l'un des détaillants les mieux placés au Canada pour répondre à la demande croissante des consommateurs relativement à une vaste gamme de produits en ligne et pour livrer ces produits à domicile de façon efficace et rapide. Cette performance est soutenue par une équipe de loyaux associés axés sur le service à la clientèle, un portefeuille de biens immobiliers exempts de contraintes de plus de 4,2 millions de pieds carrés et un solide bilan présentant près de 500 millions de dollars de liquidité disponible non affectée. »

Les membres du conseil d'administration ont également approuvé, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires, le rétablissement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui sera échue le 11 septembre 2020. Dans le cadre de l'offre, la Société a l'intention, au cours de la période de 12 mois commençant le 14 septembre 2020, d'acheter jusqu'à concurrence du montant le moindre entre les deux occurrences suivantes, soit 4,99 % de ses actions ordinaires en circulation au 4 septembre 2020, ou un montant égal à 4,99 % de ses actions ordinaires en circulation à la date où la Bourse de Toronto acceptera l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Pour une description complète de l'emploi que fait la Société des mesures financières non conformes aux IFRS, consulter la rubrique du présent communiqué de presse intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Sommaire des faits saillants pour les trimestres clos le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019

Pour le	trimestre clos le			
(en milliers de dollars CA, sauf les données et les montants par action et en %)	30 juin 2020	30 juin 2019	Augmentation (diminution) en \$	Augmentation (diminution) en %
Chiffre d'affaires total du réseau de magasins ¹	509,9	667,7	(157,8)	(23,6) %
Chiffre d'affaires des franchises ¹	93,2	106,8	(13,6)	(12,7) %
Produits	416,7	560,9	(144,2)	(25,7) %

Chiffre d'affaires des magasins comparables ¹	404,3		549,6		(145,2)		(26,4)	%
Marge bénéficiaire brute en pourcentage des produits	43,65	%	43,53	%				
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3}	116,9		203,6		(86,7)		(42,6)	%
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3} en pourcentage des produits	28,05	%	36,30	%				
BAIIA ajusté	92,9		71,4		21,5		30,1	%
Bénéfice net ajusté ¹	47,2		25,0		22,2		88,8	%
Bénéfice dilué par action ajusté ¹	0,58	\$	0,30	\$	0,28	\$	93,3	%
Bénéfice net	47,2		25,0		22,2		88,8	%
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,12	\$	0,14	\$	(0,02)	\$	(14,3)	%

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration en pourcentage des produits pour le trimestre clos le 30 juin 2020 comprennent l'incidence de la SSUC de 29,8 millions de dollars, ou 7,1 % en pourcentage des produits du trimestre. Par conséquent, si l'on exclut cette incidence, le total des frais de vente, frais généraux et frais

³ d'administration en pourcentage des produits du trimestre s'établit à 35,20 %.

Produits

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les produits s'élèvent à 416,7 millions de dollars, comparativement à 560,9 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2019. Les produits ont diminué de 144,2 millions de dollars (25,7 %) par rapport au trimestre précédent en raison d'une baisse dans toutes les catégories de produits offerts, laquelle est attribuable à des réductions importantes de l'achalandage en magasin en raison des fermetures de détaillants dues à la COVID-19 partout au pays. Afin d'atténuer l'incidence sur les ventes de la diminution de l'achalandage en magasin, et jusqu'à la réouverture des magasins au début de juin, la Société a redéployé son effectif afin de créer des équipes de clavardage chargées de servir les clients virtuellement pendant qu'ils naviguent sur les sites Web de la Société, en plus d'accroître de manière sensible les taux de conversion en ligne. L'accent que la Société continue de mettre sur le commerce électronique, y compris son initiative de clavardage en direct, a généré une augmentation de 500 % des ventes en ligne au cours du trimestre, ce qui a considérablement compensé la réduction globale des produits.

Au début de juin, alors que tous les magasins ont rouvert leurs portes au Canada, les ventes totales de marchandises ont augmenté de 1,2 % par rapport au mois de juin de l'exercice précédent, les ventes de meubles et d'appareils électroménagers ayant connu la plus forte hausse. Cela se compare avantageusement aux mois d'avril et de mai du même trimestre, puisque les produits au cours de ces deux mois ont diminué de 46 % et de 38 % respectivement. Avec la réouverture de tous les magasins de détail de la Société en juin, les commandes de vente en ligne, après la fin du trimestre, continuent d'être en hausse de plus de 250 % pour le troisième trimestre 2020 à ce jour, par rapport à la même période l'an dernier.

L'augmentation rapide des ventes en ligne au cours du trimestre continue également de confirmer que la plateforme numérique de l'entreprise est infiniment adaptable et capable de contribuer de façon significative à des pourcentages de marge bénéficiaire d'exploitation plus élevés en raison de sa structure de coûts d'exploitation actuelle. La plateforme numérique est essentielle pour permettre à l'entreprise d'attirer de nouveaux clients au moment où ils commencent leur expérience de magasinage en ligne, puis de continuer en magasin à bénéficier de l'aide de nos associés aux ventes compétents.

Chiffre d'affaires des magasins comparables¹

En raison de la COVID-19 et des fermetures de magasins de détail qui ont suivi à l'échelle du pays, les ventes des magasins comparables ont diminué de 26,4 % par rapport au deuxième trimestre de 2019. Étant donné que l'entreprise compte plus de 50 % de ses magasins de détail en Ontario et au Québec, les fermetures obligatoires de magasins dans ces deux provinces ont eu une profonde incidence sur la capacité de l'entreprise de générer une croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables, sans compter la hausse rapide des ventes en ligne. Les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont décidé, à la fin du mois de mai, de lever les restrictions concernant l'ouverture des magasins de détail, ce qui a eu un effet très positif sur les ventes de la Société pour le dernier mois du trimestre, alors que le chiffre d'affaires des magasins comparables pour le mois de juin 2020 était essentiellement stable par rapport au mois de juin 2019.

Marge brute

La marge bénéficiaire brute a légèrement augmenté, passant de 43,53 % au deuxième trimestre de 2019 à 43,65 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la marge bénéficiaire brute dans toutes les catégories de produits. Malgré un contexte très difficile pour le commerce de détail, la plus vaste gamme d'appareils électroménagers vendus au cours du trimestre, la hausse de 500 % des ventes en ligne au cours du trimestre et la volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain sur le marché des changes, la Société a été en mesure d'améliorer sa marge bénéficiaire brute sur les produits générés au cours du trimestre.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

En raison de la COVID-19 et de la baisse rapide de la demande des consommateurs, qui a commencé à la fin du trimestre précédent, la Société a annoncé que 72 magasins seraient fermés temporairement et que plus de 3 900 associés seraient malheureusement mis à pied. Étant donné que la demande a continué d'être très limitée au début du deuxième trimestre, la Société a mis en place les dispositifs nécessaires pour ajuster la taille de ses opérations et préserver sa liquidité en appliquant d'autres mesures de réduction des coûts qui sont résumées ci-dessous :

- Mise à pied temporaire de 1 900 associés supplémentaires et fermeture temporaire de 92 autres magasins, également attribuables aux ordonnances provinciales décrétant de cesser d'exploiter nos salles d'exposition de vente au détail au début du mois d'avril 2020. Ces mises à pied progressives, y compris les réductions de l'effectif annoncées précédemment, représentaient, en leur point culminant, des coupures d'environ 70 %.
- Réduction immédiate des dépenses de publicité et de marketing, report de la réception de la plupart des bons de commande de stock, négociation de reports et de diminutions de loyer, et collaboration avec tous les fournisseurs partenaires en vue d'abaisser les dépenses et de rajuster les délais de paiement mensuel.
- En avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de la SSUC, afin d'aider les employeurs à réintégrer leurs employés et à les garder sur leur liste de paye. Au 30 juin 2020, l'entreprise a droit à des versements totaux de 29,8 millions de dollars au titre de la SSUC. Il n'y a pas de conditions non remplies rattachées à la SSUC, de sorte que la Société a comptabilisé le montant total de cette subvention comme une réduction de ses dépenses totales liées aux frais de vente, frais généraux et frais d'administration.
- À la fin du deuxième trimestre, avec l'aide de cette subvention gouvernementale très opportune et extrêmement appréciée, la Société a pu rebaucher la majorité de ses associés mis à pied temporairement.

Par conséquent, en excluant la SSUC, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de la Société, en pourcentage des produits au deuxième trimestre, ont été de 35,20 %, soit une diminution de 110 points de base par rapport aux frais du trimestre correspondant de l'exercice précédent (36,30 %). Les initiatives de diminution des coûts au cours du trimestre continuent de démontrer la capacité de l'entreprise de s'ajuster et de tirer parti de sa structure de coûts, même si les produits totaux ont diminué considérablement. En incluant la SSUC, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration en pourcentage des produits de la Société se sont grandement améliorés, atteignant 28,05 %, soit une amélioration de 825 points de base par rapport au trimestre de l'exercice précédent.

Le 17 juillet 2020, le gouvernement du Canada a annoncé que la SSUC serait remaniée et prolongée jusqu'en décembre 2020. L'entreprise a l'intention de poursuivre sa participation à ce programme, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

Bénéfice net ajusté¹ et bénéfice dilué par action ajusté¹

Si l'on tient compte de l'incidence de la SSUC, le bénéfice net ajusté du trimestre en cours a totalisé 47,2 millions de dollars, soit une augmentation de 22,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action ajusté de la Société est passé de 0,28 \$ à 0,58 \$ par action au cours du trimestre à l'étude.

Abstraction faite de l'incidence de la SSUC et de la capacité de la Société de gérer efficacement ses dépenses d'exploitation tout en subissant une baisse rapide des ventes au cours du trimestre, le bénéfice net ajusté du trimestre à l'étude a totalisé 25,3 millions de dollars, soit l'équivalent du trimestre correspondant de l'exercice précédent, et le bénéfice dilué par action ajusté au cours du trimestre s'est établi à 0,31 \$ par action, comparativement à 0,30 \$ au deuxième trimestre de 2019.

Bénéfice net et bénéfice dilué par action

Le bénéfice net pour le deuxième trimestre de 2020 s'est élevé à 47,2 millions de dollars, soit un bénéfice par action dilué de 0,58 \$, comparativement au bénéfice net de 25,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ou un bénéfice par action dilué de 0,30 \$.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

Sommaire des faits saillants pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

Pour le	semestre clos le			
(en milliers de dollars CA, sauf les données et les montants par action et en %)	30 juin 2020	30 juin 2019	Augmentation (diminution) en \$	Augmentation (diminution) en %
Chiffre d'affaires total du réseau de magasins ¹	1 108,0	1 264,8	(156,8)	(12,4) %
Chiffre d'affaires des franchises ¹	193,7	204,2	(10,5)	(5,1) %
Produits	914,3	1 060,6	(146,3)	(13,8) %
Chiffre d'affaires des magasins comparables ¹	888,0	1 038,4	(150,4)	(14,5) %
Marge bénéficiaire brute en pourcentage des produits	43,37 %	43,40 %		
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3}	309,6	400,8	(91,2)	(22,8) %
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3} en pourcentage des produits	33,86 %	37,79 %		
BAIIA ajusté	142,3	122,1	20,2	16,5 %
Bénéfice net ajusté ¹	61,1	34,5	26,6	77,1 %
Bénéfice dilué par action ajusté ¹	0,74 \$	0,42 \$	0,32 \$	76,2 %
Bénéfice net	60,9	34,4	26,5	77,0 %
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,28 \$	0,28 \$	- \$	0,0 %

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration en pourcentage des produits pour le semestre clos le 30 juin 2020 comprennent l'incidence de la SSUC de 29,8 millions de dollars, ou 3,3% en pourcentage des produits du semestre. Par conséquent, si l'on exclut cette incidence, le total des frais de vente, frais généraux et frais

³ d'administration en pourcentage des produits du semestre s'établit à 37,12 %.

Produits

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les produits s'élèvent à 914,3 millions de dollars, comparativement à 1 060,6 millions de dollars pour le semestre de l'exercice précédent, soit une diminution de 146,3 millions de dollars, ou 13,8 %, par rapport au premier semestre de 2019. Cela est attribuable à une baisse dans toutes les catégories de produits vendus, causée par des réductions importantes de l'achalandage en magasin en raison des fermetures de détaillants dues à la COVID-19 partout au pays en avril et mai 2020. Au début de juin, alors que tous les magasins ont rouvert leurs portes au Canada, les ventes totales de marchandises ont augmenté de 1,2 % par rapport au mois de juin 2019, les ventes de meubles et d'appareils électroménagers ayant connu la plus forte hausse.

Chiffre d'affaires des magasins comparables¹

Le chiffre d'affaires des magasins comparables a diminué de 14,5 % comparativement au semestre clos le 30 juin 2019. Étant donné que l'entreprise compte plus de 50 % de ses magasins de détail en Ontario et au Québec, les fermetures obligatoires de magasins dans ces deux provinces ont eu une

profonde incidence sur la capacité de l'entreprise de générer une croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables. Les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont décidé, à la fin du mois de mai, de lever les restrictions concernant l'ouverture des magasins de détail, ce qui a eu un effet très positif sur les ventes de la Société pour le dernier mois du trimestre, alors que le chiffre d'affaires des magasins comparables pour le mois de juin 2020 était essentiellement stable par rapport au mois de juin 2019.

Marge brute

La marge bénéficiaire brute a légèrement diminué, passant de 43,40 % pour le semestre clos le 30 juin 2019 à 43,37 % pour le semestre clos le 30 juin 2020. Cette diminution minime est principalement attribuable à la surindexation de la catégorie des appareils électroménagers par rapport à la gamme de produits traditionnels de l'entreprise pour la première moitié de l'exercice.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

En raison de la COVID-19 et de la baisse rapide de la demande des consommateurs, qui a commencé rapidement vers la fin mars 2020, la Société a annoncé que 72 magasins seraient fermés temporairement et que plus de 3 900 associés seraient malheureusement mis à pied. Étant donné que la demande a continué d'être très limitée au début du deuxième trimestre, la Société a mis en place les dispositifs nécessaires pour ajuster la taille de ses opérations avec d'autres fermetures en vue de préserver sa liquidité.

En avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de la SSUC, afin d'aider les employeurs à réintégrer leurs employés et à les garder sur leur liste de paye. Après avoir constaté qu'elle satisfaisait aux critères d'admissibilité, la Société a demandé la Subvention salariale d'urgence du Canada afin d'être mieux placée pour réembaucher la plupart de ses précieux associés.

En excluant la SSUC, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de la Société, en pourcentage des produits au semestre clos le 30 juin 2020, ont été de 37,12%, soit une diminution de 67 points de base par rapport au semestre clos le 30 juin 2019 (37,79 %). En incluant la SSUC, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, en pourcentage des produits de la Société, ont atteint 33,86%, soit une amélioration de 393 points de base par rapport au semestre de l'exercice précédent.

Bénéfice net ajusté¹ et bénéfice dilué par action ajusté¹

Le bénéfice net ajusté pour le semestre clos le 30 juin 2020 a totalisé 61,1 millions de dollars, soit une augmentation de 26,6 millions de dollars, ou 77,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action ajusté de la Société a augmenté de 0,32 \$ pour s'établir à 0,74 \$ par action, une hausse de 76,2 % par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent.

À l'exclusion de l'incidence de la SSUC, le bénéfice net ajusté pour le semestre clos le 30 juin 2020 s'est élevé à 39,2 millions de dollars, en augmentation de 4,7 millions de dollars, ou 13,6 %, par rapport au semestre clos le 30 juin 2019. Le bénéfice dilué par action ajusté de la Société a augmenté de 0,06 \$ pour s'établir à 0,48 \$ par action, soit une hausse de 14,3 % par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent.

Bénéfice net et bénéfice dilué par action

Compte tenu de l'incidence du rajustement à la valeur de marché des produits financiers dérivés de la Société, le bénéfice net pour le deuxième trimestre de 2020 s'est élevé à 60,9 millions de dollars, soit un bénéfice par action dilué de 0,74 \$ (bénéfice net de 34,4 millions de dollars, bénéfice par action dilué de 0,42 \$ en 2019).

Dividendes

Comme elle l'a annoncé précédemment, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,12 \$ le lundi 6 juillet 2020. Aujourd'hui, les administrateurs ont augmenté le dividende trimestriel, le faisant passer de 0,12 \$ à 0,14 \$ par action ordinaire payable le 8 octobre 2020 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 8 septembre 2020. Depuis 2007, les dividendes versés par Meubles Léon Limitée sont des « dividendes déterminés » en vertu des changements apportés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* par le projet de loi C-28 du Canada.

Perspectives

Personne ne peut prédire pour l'instant quelles seront la durée et l'incidence sur le plan financier de la COVID-19, ni quelle sera l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales dans la lutte pour freiner la propagation de la COVID19 et stimuler l'économie. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi des exigences dictant l'éloignement physique, l'interdiction des voyages non essentiels et d'autres mesures qui ont entraîné une réduction directe de l'achalandage en magasin et du chiffre d'affaires au cours du trimestre. La Société continue de surveiller activement l'évolution de la situation et de s'adapter aux effets de la pandémie de COVID-19 à mesure qu'ils surviennent; ces effets sont liés à un certain nombre de facteurs, notamment l'évolution du virus, les réactions de nos clients et de nos employés et les nouvelles mesures gouvernementales, dont aucun ne peut être prédit avec certitude.

La direction est d'avis que les mesures prises à ce jour permettent à la Société de faire face à la crise actuelle et de tirer parti de toutes les occasions rentables qui pourraient se présenter. On s'attend à ce que plusieurs des présents attributs de la Société s'avèrent des atouts sur le plan de l'exploitation dans le contexte actuel :

- Nature essentielle de certains produits et services de la Société. Les gouvernements provinciaux ont décrété que les appareils électroménagers nécessaires à la cuisson et au nettoyage étaient des produits essentiels. De plus, la Société est propriétaire de la plus grande entreprise indépendante d'entretien d'électroménagers au Canada, Transglobal Service, qui exerce ses activités dans l'ensemble du pays en appliquant des protocoles améliorés assurant la protection de la santé et la sécurité de nos clients et techniciens.
- Expansion rapide de nos activités de commerce électronique. Les produits générés par les ventes en ligne de la Société ont augmenté considérablement au deuxième trimestre et ont continué de croître à un taux annualisé de plus de 250 % après la clôture du trimestre le 30 juin 2020. Depuis que la Société a transféré ses magasins en ligne sur la plateforme Shopify Plus, l'expérience de commerce électronique est devenue plus riche et interactive pour nos clients. Cette mesure s'est traduite par une meilleure évolutivité et a créé un important levier opérationnel, qui a procuré et continue de procurer un avantage concurrentiel à l'entreprise.
- Portefeuille de biens immobiliers exempts de contraintes détenus à l'échelle du pays. Sur les environs de 13 millions de pieds carrés de surface de biens immobiliers utilisés actuellement par la Société, LFL en possède actuellement 4,2 millions de pieds carrés (bureaux, locaux de vente au détail, installations industrielles). Il s'agit d'un avantage concurrentiel important dans le contexte actuel, qui se traduit par des coûts de possession inférieurs pour les magasins fermés ou d'autres propriétés par rapport à ceux des propriétés semblables louées. En outre, la valeur inhérente à ce portefeuille permettrait à la Société d'avoir facilement accès à une liquidité supplémentaire pour soutenir ses activités existantes et de tirer parti des occasions rentables au fur et à mesure qu'elles se présentent.
- Solide bilan, comme en témoigne l'engagement de la Société de réduire son endettement de

plus de 440 millions de dollars sous diverses formes depuis 2013. La Société dispose d'environ 490 millions de dollars de liquidité non affectée au 30 juin 2020, avec une marge de manœuvre pour l'augmenter au besoin.

À plus long terme, nous sommes encore d'avis que l'économie canadienne sous-jacente demeure relativement forte. Bien qu'il soit difficile de prédire le niveau de confiance futur des consommateurs et son éventuelle incidence sur les ventes au détail, nous affichons un optimisme raisonnable en estimant que nos ventes et notre rentabilité iront en augmentant. Compte tenu de la situation financière solide et en amélioration constante de la Société, notre principal objectif consiste à accroître notre part de marché et notre rentabilité. Nous demeurons centrés sur notre engagement à gérer efficacement nos coûts, mais aussi à continuer d'investir de façon soutenue dans l'innovation numérique qui permettra d'attirer davantage de clients à la fois vers notre plateforme de commerce électronique et nos 304 emplacements physiques d'un bout à l'autre du Canada.

Changements à venir au niveau de la direction

M. Edward Leon, chef de la direction de LFL Group, est heureux d'annoncer qu'à compter du 1^{er} octobre 2020, M. Mike Walsh sera président et chef de l'exploitation de LFL Group. Mike a été président de la division des meubles de Léon au cours des cinq dernières années. C'est un détaillant chevronné qui compte plus de 30 ans d'expérience. M. Graeme Leon lui succédera à titre de président de la division des meubles de Léon. Graeme a été vice-président, Marchandisage, à la division Léon au cours des cinq dernières années, et possède 40 ans d'expérience au sein de la Société à différents échelons de l'exploitation. M. Danny Leon deviendra vice-président, Marchandisage, à la division des meubles de Léon. Danny est actuellement viceprésident, Opérations, à la division The Brick et a précédemment occupé le poste de vice-président, Marchandisage, pour cette même division. Nous félicitons tous ces messieurs pour leurs nouvelles fonctions.

Réseau de magasins

Au 30 juin 2020, l'entreprise comptait 304 magasins de vente au détail au Canada. Le tableau qui suit illustre la continuité du nombre de magasins de la Société du 31 décembre 2019 au 30 juin 2020 par bannière :

Bannière	Nombre de magasins au 31 décembre 2019	Ouverts	Fermés	Nombre de magasins au 30 juin 2020
Magasins détenus en propre				
Léon	52	-	-	52
Appliance Canada	5	-	-	5
The Brick ¹	115	2	(2)	115
The Brick Mattress Store	24	-	-	24
The Brick Outlet	9	-	-	9
Sous-total des magasins détenus en propre	205	2	(2)	205
Magasins franchisés				
Léon	34	-	-	34
The Brick	65	1	(1)	65
Sous-total des magasins franchisés	99	1	(1)	99
Total des magasins détenus en propre et des magasins franchisés	304	3	(3)	304

¹ Comprend la bannière Midnorthern Appliance.

Mesures financières non conformes aux IFRS

La Société fait appel à des mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des normes IFRS et qui pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société calcule les mesures financières non conformes aux IFRS en rajustant certaines mesures conformes aux IFRS pour des éléments précis que la Société

considère comme importants, mais qui ne sont pas représentatifs du rendement d'exploitation sous-jacent des activités de la Société pendant la période, comme il est décrit ci-dessous :

Mesures non conformes aux IFRS	Mesures conformes aux IFRS
Bénéfice net ajusté	Bénéfice net
Bénéfice ajusté avant impôts sur le résultat	Bénéfice avant impôts sur le résultat
Bénéfice ajusté par action - de base	Bénéfice par action - de base
Bénéfice ajusté par action - dilué	Bénéfice par action - dilué
BAIIA ajusté	Bénéfice net

Bénéfice net ajusté

LFL calcule les mesures comparables en excluant l'incidence de la variation de la juste valeur des instruments dérivés liée à l'incidence nette des contrats de change à terme libellés en dollars américains et à un swap de taux d'intérêt sur les facilités de crédit à terme de la Société. La Société a recours à des contrats de change à terme pour gérer le risque associé à ses achats libellés en dollars américains et à un swap de taux d'intérêt pour gérer le risque des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit à terme, conformément à la politique en matière de trésorerie de la Société. La direction est d'avis que l'exclusion du bénéfice de l'incidence des rajustements à la valeur de marché et les modifications qui y seraient apportées, jusqu'au règlement, établit une meilleure concordance entre l'intention et l'effet financier de ces contrats avec les flux de trésorerie sous-jacents.

Voici un rapprochement du bénéfice net déclaré au bénéfice net ajusté, et du bénéfice par action de base et dilué au bénéfice par action ajusté de base et dilué :

Pour le	trimestre clos le		semestre clos le	
(en millions de dollars CA, sauf les montants par action)	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Bénéfice net	47,2	25,0	60,9	34,4
(Gain) perte après impôt et taxes à la valeur du marché pour les instruments financiers dérivés	-	-	0,2	0,1
Bénéfice net ajusté	47,2	25,0	61,1	34,5
Bénéfice de base par action	0,59	\$ 0,32	0,76	\$ 0,44
Bénéfice dilué par action	0,58	\$ 0,30	0,74	\$ 0,42
Bénéfice par action ajusté de base	0,59	\$ 0,32	0,76	\$ 0,44
Bénéfice dilué par action ajusté	0,58	\$ 0,30	0,74	\$ 0,42

BAIIA ajusté

Le bénéfice ajusté avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement, et avant les rajustements à la valeur de marché liés aux changements apportés à la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société et les charges uniques imputables aux bénéfices (« BAIIA ajusté ») est une mesure financière non conforme aux IFRS utilisée par la Société. La Société considère le BAIIA ajusté comme une mesure efficace de la rentabilité du point de vue de l'exploitation, qui est communément perçue comme une mesure indirecte des flux de trésorerie d'exploitation, un important indicateur de succès pour nombre d'entreprises. Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS utilisée par la Société. Le BAIIA ajusté de la Société pourrait ne pas être comparable au BAIIA ajusté d'autres entreprises, mais, de l'avis de la direction, il reflète de manière adéquate la situation financière particulière de LFL. Cette mesure n'est pas présentée comme un substitut du bénéfice net, lequel, conformément aux IFRS, est un indicateur du rendement opérationnel.

Voici un rapprochement du bénéfice net déclaré au BAIIA ajusté :

Pour le	trimestre clos le		semestre clos le	
(en millions de dollars CA)	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2019
Bénéfice net	47,2	25,0	60,9	34,4
Charge d'impôt sur le résultat	13,2	8,9	16,1	12,1
Charges financières, montant net	4,8	6,7	9,6	13,0
Amortissement	27,8	30,8	55,4	62,5
(Gain) perte à la valeur du marché pour les instruments financiers dérivés	(0,1)	-	0,3	0,1
BAIIA ajusté	92,9	71,4	142,3	122,1

Chiffre d'affaires des magasins comparables

Le chiffre d'affaires des magasins comparables représente les ventes générées, à la fois en magasin et en ligne, par des magasins ouverts depuis plus de 12 mois sur une base annuelle. Le chiffre d'affaires des magasins comparables ne constitue pas une mesure du bénéfice reconnue par les IFRS, et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Le chiffre d'affaires des magasins comparables figurant dans ce rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Cependant, cette mesure est couramment utilisée dans le secteur du commerce de détail. Nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle leur permet de mieux comprendre le niveau de croissance de notre entreprise.

Chiffre d'affaires total du réseau de magasins

Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins représente les produits agrégés comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société plus les ventes aux clients effectuées dans les magasins franchisés qui ne sont pas comprises dans les produits présentés dans les états financiers consolidés de la Société. Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS, et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Par conséquent, le chiffre d'affaires total du réseau de magasins figurant dans le présent rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle sert d'indicateur de la force du réseau global de magasins de la Société, qui a, au bout du compte, une incidence sur les résultats financiers.

Chiffre d'affaires des franchises

Le chiffre d'affaires des franchises représente les ventes aux clients effectuées dans les magasins franchisés qui ne sont pas comprises dans les produits présentés dans les états financiers consolidés de la Société ni dans le chiffre d'affaires des magasins comparables présenté dans le rapport de gestion. Le chiffre d'affaires des franchises ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Par conséquent, le chiffre d'affaires des franchises figurant dans le présent rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Encore une fois, nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle sert d'indicateur de la force des marques de la Société, qui a, au bout du compte, une incidence sur les résultats financiers.

Meubles Léon Limitée

Meubles Léon Limitée est le plus important détaillant de meubles, d'appareils électroménagers et d'appareils électroniques au Canada. Nos bannières de détail sont les suivantes : Léon, The Brick, The Brick Mattress Store et The Brick Outlet. Enfin, avec la bannière Midnorthern Appliance de la division de The Brick et la bannière Appliance Canada de la division de Léon, la Société est le plus important détaillant d'appareils électroménagers auprès des constructeurs, des promoteurs immobiliers, des hôtels et des entreprises de gestion immobilière. Meubles Léon possède 304 magasins de détail sous diverses bannières d'un océan à l'autre au pays. La Société exploite trois sites Web : leons.ca, thebrick.com et furniture.ca.

Mise en garde

Ce communiqué peut contenir des énoncés prospectifs qui sont assujettis à des risques et à des incertitudes connus et inconnus et qui pourraient mener à des résultats réels qui diffèrent sensiblement des résultats visés. Ces risques et incertitudes comprennent ceux décrits dans les

rapports périodiques de Meubles Léon Limitée, dont le rapport annuel, ou les documents déposés de temps à autre par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.

Le présent communiqué peut comprendre certains « énoncés prospectifs » qui ne sont pas constitués de faits historiques. Les énoncés prospectifs comprennent des estimations et des énoncés qui décrivent les plans, les objectifs ou les buts futurs de la Société, y compris des déclarations indiquant que la Société ou la direction s'attend à ce qu'une condition ou un résultat énoncé se produise. Les énoncés prospectifs se caractérisent par le recours à des termes comme les suivants : « croit », « prévoit », « s'attend à », « estime », « peut », « pourrait », « ferait », « fera » ou « planifiera ». Étant donné que les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et tiennent compte de conditions et d'événements futurs, ils comportent, par nature, des risques et des incertitudes. Bien que ces énoncés soient fondés sur les renseignements dont dispose l'entreprise au moment de leur publication, celle-ci ne fournit aucune assurance que les résultats réels répondront aux attentes de la direction. Les risques, les incertitudes et les autres facteurs associés à l'information prospective pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, le rendement, les perspectives et les occasions réels diffèrent sensiblement de ceux suggérés par cette information ou qui lui sont implicites. Les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, les objectifs, buts et plans futurs de l'entreprise, ainsi que les estimations des conditions du marché. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces renseignements prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'incapacité de cerner des occasions d'affaires avantageuses, l'incapacité de convertir les occasions d'affaires recherchées en avantages concrets pour la Société ou ses actionnaires, la capacité de la Société de contrer l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les facteurs influençant les activités de la Société, les retards dans l'obtention des approbations requises des actionnaires et de la Bourse de Toronto ou l'incapacité de les obtenir, les variations des marchés boursiers, l'inflation, les variations des taux de change, les fluctuations des prix des produits de base, les retards dans l'avancement de projets et les risques énoncés dans les documents publics de la Société déposés sur SEDAR. Même si la Société croit que les hypothèses et les facteurs utilisés pour préparer l'information prospective dans ce communiqué sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces renseignements, qui s'appliquent uniquement à la date de publication du communiqué, et aucune garantie n'est fournie que ces événements se produiront dans les délais mentionnés ou même qu'ils se produiront ou non. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'assume aucune obligation ou intention quant à la mise à jour ou à la révision des renseignements prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

SOURCE Meubles Leon Limitée

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/August2020/20/c8496.html>

%SEDAR: 00001116F

Renseignements : Afin d'obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec :
Constantine Pefanis, Chef de la direction financière, Meubles Léon Limitée, Tél. : 416 243-4073;
Jonathan Ross, LodeRock Advisors, Relations avec les investisseurs - Meubles Léon Limitée,
jon.ross@loderockadvisors.com, Tél. : 416 283-0178

CO: Meubles Leon Limitée

CNW 07:00e 20-AUG-20